

Un P-V tous les deux jours POUR HOMOPHOBIE



Le nombre d'actes de discrimination envers les gays a doublé entre 2011 et 2015

► Notre pays serait-il en train de devenir de moins en moins tolérant ? C'est en tout cas ce que laisse suggérer l'augmentation du nombre de plaintes pour discrimination homophobe enregistrées par la police.

Alors que leur nombre n'était que de 87 en 2011, il est passé à 168 en 2015, soit une tous les deux jours. C'est ce qui ressort de chiffres donnés par le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) en commission parlementaire suite à une question posée par le député libéral Jean-Jacques Flahaut.

ET MÊME SI CES CHIFFRES semblent élevés, ils pourraient n'être en réalité que la partie visible de l'iceberg. Ils ne reprennent en effet que "les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre". "En raison du caractère sensible de certaines données pouvant toucher la vie privée, la prétendue race ou l'origine ethnique, les préférences politiques, religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale ou l'orientation sexuelle, ces données ne sont pas enregistrées dans la base de données de la police. Le délit de droit commun,

par exemple coups et blessures volontaires commis avec un motif homophobe, n'est pas repris dans le cas présent", précise M. Jambon.

Pour faire face à ce phénomène, des policiers de référence en matière de délits de haine et de discrimination ont été désignés au sein des polices locales et fédérale. "À ce jour, 168 fonctionnaires de référence ont été désignés au sein de la police intégrée dont 36 pour la police fédérale et 132 pour la police locale."

MALGRÉ TOUT, il n'est pas question de protéger la communauté LGBT plus qu'une autre. "Les fonctions de police de base sont logiquement assurées par les corps de police locale. Je ne demanderai donc pas à la police fédérale de renforcer la surveillance le soir et la nuit dans les quartiers gays de Bruxelles ou d'autres villes de notre pays", note encore le ministre de l'Intérieur, tout en ajoutant que la problématique est reprise dans le Plan National de Sécurité (PNS) 2016-2019 "auquel les services de police et toutes les autres instances concernées prêtent une attention particulière".

R. D.